

Document d'action de fonds fiduciaire de l'UE à utiliser pour les décisions du comité de gestion

1. IDENTIFICATION

Intitulé/numéro	Programme d'appui à la réconciliation et la paix en RCA – "Réconciliation II"		
Coût total	Coût total estimé: 5.000.000 EUR Montant total tiré du fonds fiduciaire: 5.000.000 EUR		
Méthode d'assistance / Modalités de mise en œuvre	Gestion directe : - Subvention(s) à des Organisations non gouvernementales - Contrat(s) de services		
Code CAD	151	Secteur	Gouvernement et Société civile
ODD	16 Autres ODD 5	Paix, Justice et Institutions efficaces Egalité entre les sexes	
Dérogations, approbations préalables, exceptions autorisées	Attribution directe		

2. MOTIF ET CONTEXTE

2.1. Résumé de l'action et de ses objectifs

Malgré la signature de l'accord de paix en février 2019, la République centrafricaine (RCA) continue d'affronter une situation d'instabilité localisée en raison notamment de tensions intercommunautaires et d'un contexte politique post-crise fragile. Plusieurs facteurs contribuent à l'affaiblissement des capacités des communautés à répondre aux conflits, promouvoir la cohabitation pacifique, et entrer dans un dialogue constructif avec les autorités: tensions au sein et entre les communautés, destruction des liens traditionnels, et manque de confiance dans les autorités.

Ce deuxième programme du Fonds Bêkou consacré à la réconciliation répond à la nécessité de promouvoir le dialogue et la cohésion sociale, notamment en accompagnement à l'accord de paix et au processus électoral. Le programme s'inscrit dans une logique de continuité de la première action menée en faveur de la réconciliation, en capitalisant ses acquis. Un appui à la jeunesse plus structurelle est envisagé.

L'objectif général de cette action est : **un dialogue et cohésion sociale accrus accompagnent le processus de paix et réconciliation en RCA**. A cette fin, cette fiche d'action s'appuie sur deux composantes destinées à répondre au défi de la réconciliation et de la cohésion sociale :

Composante 1 : appui aux radios centrafricaines

Le champ médiatique centrafricain souffre d'une presse écrite confidentielle et faiblement crédible, une télévision sans impact, et d'un internet peu consulté mais il bénéficie d'une radiophonie très dynamique. La radio reste l'outil incontournable d'accès à l'information, de dialogue et d'éducation de la population en Centrafrique. Elle permet l'accès à une information indépendante et de qualité dans une période d'instabilité et de rumeurs.

Cette composante s'inscrit dans la continuité des actions menées dans le développement et le renforcement de Radio Ndeke Luka (RNL) et des radios communautaires en RCA. L'action vise à soutenir le fonctionnement de Radio Ndeke Luka comme fournisseur de ces informations, accompagner l'autonomisation de la Fondation Ndeke Luka et le renforcement de capacité des radios locales membres du RMCC.

Les objectifs spécifiques liés à cette composante sont la promotion d'une information fiable, indépendante, et largement accessible, ainsi que l'autonomisation des radios centrafricaines.

Composante 2 : appui à la Jeunesse

Les jeunes constituent la majorité de la population en RCA en même temps qu'ils suscitent l'espoir d'un changement à deux niveaux: non seulement au niveau économique, grâce au formidable capital humain qu'ils représentent, mais aussi au niveau culturel, grâce à leur aspiration légitime à une société pacifiée dans laquelle un pacte renouvelé du vivre-ensemble permettrait de reléguer l'appartenance ethnique ou religieuse au second plan.

La réconciliation passe donc par les jeunes. Or, leur relative exclusion des cercles de décision et des processus de gouvernance, associée à un paysage médiatique caractéristique des pays ultra-pauvres¹ et à des opportunités culturelles quasi-inexistantes ne leur permet pas de jouer ce rôle catalyseur de la réconciliation.

Cette composante vise à apporter un appui structuré aux jeunes centrafricains. Elle s'inscrit donc dans une complémentarité idéale avec d'autres programmes du Fonds Békou qui stimulent le ressort économique de la réconciliation. L'action assure aussi une forte complémentarité avec les projets SIRIRI I et II puis CVR (*Community Violence Reduction*) de l'Instrument contribuant à la Stabilité et à la Paix qui assurent actuellement l'insertion économique de 12 000 jeunes de province dans des secteurs particulièrement touchés par les conflits (Ouham-Pendé, sud Nana-Grebizi et nord Kemo).

Les objectifs spécifiques de cette composante se réfèrent au développement de la programmation et de la coordination des actions d'appui à la Jeunesse, ainsi qu'à l'autonomisation technique et opérationnelle des Maisons de Jeunes appuyées.

¹ Une note de recherche de l'IFRI ayant pour thème le paysage médiatique centrafricain a été publiée en octobre 2019. Code ISBN / ISSN: 979-10-373-0086-7.

2.2. Contexte

2.2.1. Contexte du pays

Au cours des dernières décennies, la RCA a connu une période d'instabilité politique marquée par des conflits internes et une absence de véritables plans d'investissement nationaux. Ces facteurs n'ont pas favorisé l'extension ni le bon fonctionnement des principaux services de base (notamment la santé et l'éducation, mais aussi par exemple l'accès aux sources d'eau potable) et, d'autre part n'ont pas contribué à la promotion des secteurs économiques porteurs pour assurer une croissance des revenus, des emplois et enfin, une amélioration des conditions de vie des Centrafricains et Centrafricaines.

Cette absence d'investissements dans le secteur socio-économique est à l'origine d'une pauvreté structurelle qui a affecté le pays des années '90 jusqu'à 2013, date à laquelle la RCA figurait déjà 180^e sur 186 pays selon l'Indice de Développement Humain (IDH). La crise politico-militaire qui a affecté le pays à partir de fin 2012 n'a fait qu'accroître cette situation de sous-développement "structurel" portant le pays à occuper l'avant dernière position du monde en termes d'IDH (188^e sur 189 pays en 2019²).

En effet, les conséquences de cette crise n'ont fait que rendre plus aigües les contraintes et les difficultés des populations en terme d'accès aux services de base et en matière d'activités économiques, voire de survie.

Les facteurs donc « conjoncturels » liés à cette dernière crise de 2012-2014, laquelle a provoqué des déplacements massifs de population, des violations graves des droits humains (assassinats, viols, tortures, ...), des violences perpétrées sur toutes les communautés, des destructions et pillages (des biens privés et publics), ont contribué à précariser davantage les activités et les infrastructures socio-économiques déjà très faibles. Ces derniers événements, ayant exposé la majorité des populations à des violences sans précédent dans l'histoire du pays, ont déchiré profondément les liens sociaux inter- et intra-communautaires et engendré de profonds traumatismes au sein des communautés.

L'élection du Président Faustin Archange Touadéra en février 2016, et la tenue des élections législatives, ont marqué le retour à l'ordre constitutionnel en RCA après presque trois années de transition politique. Ce retour à la stabilité a été soutenu par la communauté internationale, et facilité par le déploiement d'une opération de la Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation en République Centrafricaine (MINUSCA). Ces facteurs ont créé l'immense espoir que le pays puisse enfin rompre le cycle de fragilité et de crises qu'il connaît depuis son indépendance.

En mai 2016, l'Union européenne, l'Organisation des Nations Unies et le Groupe de la Banque mondiale, à la demande du nouveau Gouvernement ont réalisé une "Evaluation des besoins pour le relèvement et la consolidation de la paix" afin de disposer d'un cadre partagé du contexte et des défis prioritaires que le pays doit relever pour s'inscrire dans une dynamique de relèvement socio-économique. Approuvé en novembre 2016 à Bruxelles, le Plan National de Relèvement et de Consolidation de la Paix 2017-2021 (RCPCA) a permis d'enclencher une forte mobilisation de fonds de la part des partenaires techniques et financiers (PTF) pour soutenir la mise en œuvre des actions envisagées dans ce plan.

Grâce à la reprise en janvier 2019 de l'Initiative africaine, sous l'égide du Commissaire pour la Paix et la Sécurité de l'Union Africaine (UA), l'Accord politique pour la paix et la réconciliation (APPR) a été signé à Bangui le 6 février 2019, ouvrant la voie à une sortie durable de la crise. Le succès de l'Accord dépendra de sa mise en œuvre effective et de la

² <http://hdr.undp.org/sites/default/files/hdr2019.pdf>

volonté des parties de respecter les engagements souscrits. L'Union européenne a contribué au processus de l'UA à travers un appui au Gouvernement tout au long de la préparation et de la conduite du processus. Des associations de femmes leaders de la société civile centrafricaine se sont mobilisées pour vulgariser le contenu de l'Accord, à Bangui et dans l'arrière-pays afin de renforcer l'adhésion des habitants et des groupes armés et lui donner ainsi les meilleures chances de réussir.

Les femmes sont reconnues dans l'Accord comme victimes de la crise puisque l'article 5.c consacre l'engagement des groupes armés à cesser les violences sexuelles ou sexistes à leur rencontre. La participation des femmes est aussi encouragée par la Loi³ de 2016 sur la parité, laquelle prévoit un minimum de 35% de femmes dans les instances dirigeantes aussi bien de la sphère publique que de la sphère privée, jusqu'à l'entrée en vigueur en 2026 d'une parité effective à tous les niveaux. De fait, le nouveau code électoral⁴ impose aux partis politiques de présenter 35% de femmes candidates à travers les pays pour les élections législatives.

La tenue des élections selon les termes constitutionnels sont d'ailleurs l'une des dispositions centrales de l'Accord politique pour la Paix et la réconciliation. L'Autorité Nationale des Elections (ANE) et le Ministère de l'Administration territoriale et de la décentralisation (MATD) sont donc actuellement mobilisés pour garantir le premier tour des élections nationales, couplant la présidentielle et les législatives, le 27 décembre 2020. La communauté internationale, au premier rang de laquelle l'Union européenne, appuie la RCA dans ce processus électoral à travers (i) le fonds commun multi-bailleurs géré par le PNUD, (ii) la MINUSCA dont le mandant renouvelé en novembre 2019 prévoit le soutien logistique et sécuritaire au processus, et (iii) le programme UE-PCD mis en œuvre par ENABEL sur le 11^e FED. Au niveau centrafricain, les institutions appelées à jouer un rôle majeur dans ce processus sont la Cour Constitutionnelle, le Cadre de Concertation et le Haut Conseil pour la Communication. Les élections locales (municipales et régionales) sont planifiées pour novembre 2021.

2.2.2. Contexte sectoriel: politiques et enjeux

L'instabilité, à laquelle le pays est confronté, est récurrente. La disparité de niveau de développement entre Bangui et le reste du pays, qui perdure depuis des décennies, accroît le sentiment de marginalisation des provinces sur les plans économique, social et politique. La difficulté à endiguer le cycle de violences/représailles y trouve, en grande partie, sa source. Des éléments plus spécifiques s'ajoutent à ces facteurs en fonction des localités (facteur identitaire, communautaire, divisions politiques, concurrence dans l'accès aux ressources, etc.).

Malgré la signature de l'accord de paix, la population civile continue à souffrir des conséquences du conflit. Il est estimé qu'en 2020 presque la moitié de la population centrafricaine serait en besoin d'assistance humanitaire et/ou de protection. En outre, 1 personne sur 5 est déplacée dans le pays ou réfugiée en dehors du pays.

Médias: Selon Reporter Sans Frontière, la liberté de la presse se dégrade en République centrafricaine depuis 2013 où le pays figurait à la 65^{ème} place sur son classement de 180 pays pour dégringoler à la 145^{ème} place en 2019. La liberté de la presse est encadrée par l'ordonnance du 22 février 2005. Le Haut Conseil de la Communication (HCC) assure "la liberté d'expression et l'égal accès pour tous aux médias, dans le respect des législations en vigueur".

³ Loi n°16-004 promulguée le 24 novembre 2016.

⁴ Loi n°19-0011 du 20 août 2019 portant Code électoral de la République Centrafricaine.

Saber Jendoubi, correspondant de l'Institut Français des Relations Internationales, dans une note de recherche d'octobre 2019, explique que l'extrême précarité financière et le manque de déontologie constituent un terreau fertile pour l'instrumentalisation des médias. Selon son analyse, l'implication croissante de nouveaux acteurs internationaux dans la sphère médiatique, depuis 2017, a même alourdi cette tendance. Dans une période où la participation citoyenne est d'une importance centrale, l'arrêt de la diffusion de « Fake news » sera un défi crucial.

L'impact de la télévision est très limité en raison du faible accès à l'électricité et des coupures fréquentes. L'internet est consulté par téléphonie mobile, mais là aussi, plus que la faiblesse des réseaux et la couverture partielle, c'est le niveau de pauvreté général qui pèse sur la fréquentation de l'internet. Facebook reste populaire car souvent d'accès gratuit, soit dans le cadre d'offres mobiles, soit lors de micro-événements avec hotspot wifi. Du coup, pour nombre de Centrafricains, Facebook et internet signifie la même chose. Les blogueurs sont influents dans le cercle restreint de la jeunesse bangouisoise "branchée". Selon le rapport *Digital in 2018 in Middle Africa*, 5% des Centrafricains consultent internet et seulement 2% les réseaux sociaux en ligne.

La presse écrite demeure confidentielle et ne perce que sur la capitale, avec des productions aux tirages très limités. Les quotidiens, une quarantaine de titres, se vendent 300 XAF et tirent, pour les plus courus, à 150 ou maximum 300 exemplaires.

Ce ne sont clairement ni la presse écrite, ni la TV, ni internet, mais bien les radios qui occupent l'essentiel du paysage médiatique centrafricain. Les radios communautaires sont généralement installées en province. La radio de grande écoute, c'est avant tout Radio Ndéké-Luka, le média leader de tout le paysage médiatique. Mais d'autres radios telles que Réseau des Journalistes pour les droits de l'homme (RHDH), Radio Notre Dame, Radio Sewa, Guira FM (radio des Nations Unies), Radio Centrafrique (radio publique d'Etat) sont aussi prisées.

La crise a fortement affaibli l'Association des Radios Communautaires de Centrafrique (ARC – Centrafrique), qui avait été créée le 13 juin 2009 en réponse au contexte socio-économique de l'époque. L'ARC se concevait comme une plateforme de protection des intérêts des radios communautaires confessionnelles ou non confessionnelles et de mutualisation de leurs moyens pour renforcer les capacités de chacune d'entre elles. Depuis le 22 mai 2019, lors de son Assemblée Générale, l'ARC a évolué en devenant officiellement le Réseau des Médias Communautaires de Centrafrique (RMCC). Ce dernier se donne une vision beaucoup plus large en intégrant tous les autres médias communautaires (web, presse écrite, etc).

Radio Ndeke Luka (RNL), créé en 2000 par la Fondation Hirondelle, a survécu à la crise déclenchée en 2013. RNL est la seule radio en RCA qui émet en direct 24h/24 et 7 jours/7. Les émissions sont présentées uniquement par des Centrafricain(e)s. La radio compte 24 correspondants sur l'ensemble du territoire.

Radio Ndéké-Luka est une référence de liberté d'expression. Écoutée par 59% des habitants de la capitale selon un sondage Hirondelle de 2017, elle jouit d'une grande popularité. Ses programmes, en Français comme en Sango, sont rediffusés par neuf radios communautaires. Elle-même émet dans presque tout le pays grâce à ses sept émetteurs FM. Présente sur l'internet 24h/24 et sur le bouquet de Canal Satellite Afrique, elle a aussi un impact sur la diaspora, ce qui est crucial étant donné que cette dernière sert parfois de caisse de résonance ou de terreau fertile aux rumeurs et aux fausses informations.

Jeunesse: La jeunesse constitue la couche la plus importante de la population de la RCA. Sur un effectif global estimé à 5.4 millions en 2019, suivant les chiffres du recensement 2003, la

proportion des personnes âgées de 0 à 34 ans est de 75%, celle de 10 à 34 ans représente 46% et celle de 10 à 24 ans représente 33% de la population totale⁵.

Cette frange essentielle de la population, qui devrait constituer le « capital humain » pour rebâtir un processus de développement socio-économique durable et inclusif du pays, est pourtant la plus vulnérable du point de vue des conditions de son existence, qui s'avèrent précaires, fragiles et sans opportunités réelles d'évolution et changement.

L'analyse des documents de politiques et programmes, ainsi que des rapports d'enquêtes existants, montre sans conteste que les jeunes des deux sexes de la République Centrafricaine représentent un poids démographique important. Cette analyse montre aussi que les jeunes en général, et davantage les jeunes filles, sont particulièrement en proie à de nombreuses difficultés dans les domaines de la santé sexuelle, de l'éducation, de l'insertion socio-économique, y compris pour leur participation à la vie politique et sociale.

La dernière crise de 2012/2013 a eu pour conséquence la détérioration du tissu économique, du système éducatif et sanitaire déjà précaires et des autres services et structures (maison des jeunes, centres culturels, centre sportifs, etc...) qui contribuent à l'épanouissement de la jeunesse centrafricaine sur l'ensemble du territoire national.

Depuis 2013, les jeunes ont été à la fois acteurs et victimes de la dernière vague de violence qui a frappé le pays. Beaucoup de jeunes ont été contraints de se déplacer, se sont retrouvés esseulés sans maisons ni soutien du jour au lendemain. Un grand nombre de jeunes ont connu des situations de famine. Les tensions intercommunautaires et les manipulations ont conduit à un enrôlement forcé d'une partie de la jeunesse dans les groupes armés. Des milliers de jeunes ont assisté en direct aux massacres de leurs voisins et amis et ont subi directement des violences physiques ou psychologiques ; tous n'ont pas survécu. Corollaires de cette tragédie, la consommation et la vente ouverte de drogues se sont développées. Nombreux sont les adolescent(e)s et jeunes, notamment les filles, qui frappés de déréliction, ont été contraint(e)s de renoncer à l'école et d'assumer des activités économiques de survie, pour eux-mêmes et leurs familles.

L'analyse nationale⁶ indique également que ces jeunes sont non seulement vulnérables, mais aussi susceptibles de devenir des vecteurs de nouveaux troubles et de conflits faute d'avoir des perspectives d'avenir.

En 2019, le Gouvernement s'est doté d'une « Politique Nationale de Promotion de la Jeunesse de 2^{ème} génération » (PNPJ-2) qui est désormais le document de référence qui découle de la volonté et des options politiques et stratégiques du Gouvernement en matière de valorisation de la jeunesse.

La vision de la PNPJ-2 à l'horizon 2030, est de *"faire des jeunes centrafricains des deux (2) sexes des citoyens responsables, entreprenants, acteurs engagés pour le bien-être familial, la cohésion sociale et la paix, et capables de gérer positivement et/ou de prévenir les conflits, pleinement impliqués dans les processus de développement socio-économique national durable, en définitive, des artisans d'une société centrafricaine harmonieuse, dynamique et prospère"*.

Tenant compte de l'orientation de la Politique générale du Gouvernement de la République, trois axes stratégiques majeures se dégagent de la PNPJ-2 à savoir :

⁵ Source : « Politique Nationale de Promotion de la Jeunesse de 2^{ème} génération » (PNPJ-2)

⁶ Rapport final de l'Analyse Nationale participative des besoins des Adolescents et Jeunes dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la paix, de l'emploi et de la formation professionnelle, de la connectivité, des sports et loisirs, Mars 2017, P. 15.

- *Promotion de la Paix, de la Sécurité, de la Réconciliation nationale et de la Cohésion sociale par les Jeunes ;*
- *Renouvellement du Contrat social entre l'Etat et la Jeunesse ;*
- *Relèvement du secteur Productif par les Jeunes.*

Elle prévoit 13 objectifs opérationnels dont 8 seront pleinement intégrés dans cette fiche d'Action.

Objectifs de la PNPJ-2	Contribution du Fonds Bekou
1. Consolider la paix et la sécurité nationale par l'éducation citoyenne des jeunes	Via cette Fiche d'Action
2. Promouvoir le leadership des jeunes en vue de leur contribution positive à une culture de Paix, de démocratie, de cohésion sociale et des Droits de l'Homme	Via cette Fiche d'Action
3. Renforcer les capacités des Organisations de Jeunesse en vue d'en faire des actrices et partenaires pour le développement des jeunes	Via cette Fiche d'Action
4. Promouvoir les loisirs éducatifs pour la protection des jeunes contre les mauvaises mœurs	Via cette Fiche d'Action
5. Promouvoir l'alphabétisation des jeunes	Via cette Fiche d'Action, la Fiche d'action Genre III et d'autres projets en cours
6. Réduire sensiblement le désœuvrement et le chômage des jeunes par l'entrepreneuriat et les Activités Génératrices de Revenus (AGR)	Via plusieurs projets en cours, en cours de validation et en cours de conception
7. Promouvoir la réinsertion sociale des jeunes en situation difficile	Via cette Fiche d'Action
8. Promouvoir la santé de reproduction et la lutte contre les IST et VIH/SIDA chez les adolescents et les jeunes	Via l'Action SANTE III en cours
9. Assurer la promotion de la jeune fille et du concept de genre dans le milieu jeune	Via cette Fiche d'Action
10. Impliquer les jeunes dans la lutte contre la déforestation, la désertification et la gestion rationnelle de l'environnement dans une perspective de développement durable	Via ECOFAC VI
11. Renforcer les capacités des jeunes dans les Nouvelles Technologies d'Information et de Communication	Via la Fiche d'Action « Ouvrir des perspectives d'avenir »
12. Renforcer les capacités infrastructurelles pour l'encadrement socio-éducatif et l'insertion socio-économique des jeunes	Via la Fiche d'Action « Ouvrir des perspectives d'avenir »
13. Renforcer les capacités techniques, matérielles et logistiques du Département de Jeunesse	Via cette Fiche d'Action

Les acteurs incontournables qui jouent un rôle clef dans l'appui à la jeunesse centrafricaine sont les suivants :

- Le Ministère de la Jeunesse et des Sports assure la tutelle et la coordination générale des actions d'appui aux jeunes et de l'application de la Politique Nationale de la Promotion de la Jeunesse. Il dispose de sept Directions Régionales (Bangui, Bimbo, Bouar, Bossangoa, Kagabandoro, Bambari et Bangassou) ;
- Le Conseil National de la Jeunesse, une plateforme des Organisations de Jeunesse sur le plan national, sous la tutelle du Ministère de la Jeunesse, qui est la structure permanente de consultation sur les questions de jeunesse où les jeunes sont représentés. Il est chargé de fournir au Gouvernement les données et informations nécessaires à la formulation, et la mise en œuvre de la politique de jeunesse. Pour ce faire, il formule des recommandations, examine les grandes orientations de l'action en faveur de la promotion des jeunes et en évalue l'impact dont il rend compte au Ministère de tutelle.

- Les autres Ministères sectoriels (Education, Affaires Sociales, Santé, Emploi, Entreprenariat et de l'Artisanat, etc.) concernés par les thématiques touchants à l'intégration socio-économique et éducatives des jeunes ;
- L'Institut National de la Jeunesse et du Sport : structure publique dédiée à la formation des animateurs dans le domaine de la jeunesse et des professeurs d'éducation physique et sports;
- Les Organisations Non Gouvernementales (ONG) : plusieurs ONG locales et internationales mettent en œuvre aujourd'hui des programmes centrés notamment sur la réintégration économique des jeunes (formation professionnelle) et dans une moindre mesure sur la santé reproductive et l'éducation ;
- Les Organisations de Jeunesse : les jeunes sont organisés autour de plusieurs centaines d'associations sportives, culturelles, récréatives en partie recensées par le Conseil National de la Jeunesse et ses organes décentralisés ; sur Bangui environ 350 associations sont membres des 8 maisons des jeunes actuellement existants sur Bangui ;
- Les mouvements scouts, confessionnels ou non, sont regroupés en une fédération nationale et touchent de très nombreux jeunes. Ces mouvements véhiculent des valeurs de cohésion sociale et d'esprit de service désintéressé.
- Les "Maisons des jeunes" qui existent partout dans le pays ont pour objectif d'offrir des paquets d'activités socio-éducatives, sportives et culturelles aux jeunes. Au travers des informations les plus récentes reçues du PNUD, du FNUAP et de la MINUSCA qui intervient au profit de ces structures de manière ponctuelle, on dispose d'un bon aperçu des conditions dans lesquelles travaillent ces structures:

Chaque arrondissement de Bangui est doté d'au moins une Maison des jeunes, certaines construites grâce à des QIPS de la Minusca. Le manque d'équipement est criant. Les bibliothèques disposent de très peu d'ouvrages, souvent anciens et ne répondant donc pas aux besoins des jeunes censés les fréquenter. Par ailleurs, aucune des Maisons n'est pourvue d'alimentation électrique ni d'internet, ce qui constitue un facteur bloquant pour la mise en œuvre de certaines activités.

A la tête de chaque structure se trouve un directeur, agent du Ministère, ayant le profil d'animateur. Il est appuyé dans ses tâches par des collaborateurs bénévoles, chargés d'animer les sections.

Dans certains cas, il existe un COGES représentatif des jeunes adhérents à la maison des jeunes. Le mode de gouvernance est laissé à l'appréciation du directeur ; ce qui fait qu'aucune structure ne dispose d'un manuel de procédure, ni d'un document comptable censé recenser et retracer les opérations financières.

Les activités proposées ont trait aux causeries (sur la cohésion sociale, le vivre-ensemble, la sensibilisation sur les IST), à l'alphabétisation, la formation de moniteurs, la formation souvent théorique dans les petits métiers ou l'informatique. Ces formations ne se font pas avec le matériel pédagogique approprié. Certaines dimensions capitales de l'éducation (lecture, théâtre, alphabétisation) ne sont pas bien prises en compte dans les activités.

En termes d'effectif, sur un échantillon de 8 Maisons des jeunes sur Bangui, y adhèrent environ 253 association chacun regroupant 20-30 jeunes.

- Les Jeunesses Pionnières Nationales (JPN) sont davantage une institution républicaine, placée sous la tutelle d'un Haut-commissariat et qui n'entrent pas directement dans le champ du présent programme. En effet, les Jeunesses Pionnières Nationales sont en partie inspirées du Service Militaire Adapté (SMA) proposé en France, et bénéficient d'ailleurs d'une assistance technique militaire française à Bangui. Les JPN participent à l'éducation à

la citoyenneté et promeuvent les valeurs traditionnelles des jeunes pionniers. Elles dispensent une formation technique et professionnelle débouchant sur des activités génératrices de revenu et une auto-prise en charge.

- La coordination du secteur jeunesse n'est pas encore assurée par le Ministère. Le Ministre du Plan et la Coordinatrice humanitaire assurent la présidence du Comité de pilotage du programme conjoint jeunes des Nationales Unies et le Ministre de la jeunesse avec le Représentant du FNUAP co-président le comité technique du programme.
- La mission de la CEEAC à Bangui est très active dans son rôle de plaider vis-à-vis du gouvernement et des bailleurs. Dans ses interventions, elle apporte une attention particulière à la question des jeunes. Dans son rôle de garant de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation, la CEEAC (i) a cherché à en vulgariser les dispositions auprès de la jeunesse et (ii) encourage les partenaires à multiplier les actions de formation professionnelle, de THIMO (travail à haute intensité de main d'œuvre) et de CVR (community violence reduction) en direction de la jeunesse.

2.3. Enseignements tirés

Les enseignements tirés du contexte actuel de la RCA et des projets financés par le Fonds Békou, y compris le programme d'appui à la réconciliation et la cohésion sociale (Réconciliation I), mettent en évidence la nécessité de :

- Renforcer la proximité des médias avec les auditeurs via des émissions en public, le choix de sujets à caractère local et la participation des différentes couches de la population y compris hors Bangui. Le développement du réseau des correspondants a apporté une valeur ajoutée dans l'approche du renforcement de la proximité. L'approche locale dans le traitement de l'information et l'ouverture des espaces de dialogue sont parmi les axes à valoriser dans les développements futurs.
- Renforcer les médias dans leur vocation à informer la population centrafricaine dans le contexte spécifique des épidémies, catastrophes naturelles, crises humanitaires, etc. Par exemple, lors des dramatiques inondations d'octobre et novembre 2019, RNL en collaboration avec le gouvernement centrafricain et les partenaires de mise en œuvre (ONG et agences des Nations unies) ont lancé une campagne médiatique de prévention destinée aux populations sinistrées suite aux inondations. Cette réactivité des programmes radiophoniques est un point fort qui pourrait être valorisé davantage et assurer une meilleure coordination avec les acteurs du triple nexus au profit de la population centrafricaine.
- Consolider l'appui aux radios communautaires, en suivant une approche plus opérationnelle. Le soutien devrait se concentrer sur la co-production d'émissions radiophoniques sur le vivre-ensemble et autres productions thématiques, ainsi que sur des appuis formatifs, de l'assistance technique et du coaching en matière de. L'implication du RMCC dans cet appui est essentielle afin de mieux capitaliser sur l'expérience et le savoir-faire local.
- Suivre une approche structurelle sur la jeunesse afin de renforcer le rôle des jeunes dans le processus de paix et de mieux coordonner les différentes activités.
- Remédier à l'absence de coordination entre les nombreuses actions en faveur des jeunes, qu'elles émanent de la société civile, de l'Etat, des ONG internationales, des agences des Nations Unies, ou des coopérations bilatérales.
- Créer des synergies entre les activités culturelles en faveur de la jeunesse qui sont caractérisées par une certaine dispersion des activités.

- Renforcer la gouvernance des structures afin de renforcer leur durabilité.
- Trouver le moyen d'inscrire les initiatives et les structures dans la durée, ce qui ne peut se faire également qu'avec une implication institutionnelle des autorités centrafricaines au niveau central ou local.
- Multiplier les interventions au profit de la dimension socio-éducative, récréative et culturelle qui sont rares en Centrafrique et qui pourtant devraient être un dividende de la paix. Très peu nombreuses sont les actions structurantes qui se focalisent sur une réponse holistique aux multiples besoins des jeunes pour faciliter leur parcours de vie afin de jouer un rôle actif, positif et constructif dans le domaine social, économique, politique, culturel. Depuis 2014 la majorité des interventions se sont focalisées sur une dimension purement économique. Les autres types d'interventions nécessaires à la "reconstruction" des jeunes après un conflit violent on fait défaut surtout dans l'arrière-pays.

2.4. Actions complémentaires

Union Européenne: L'action Réconciliation II est complémentaire avec les projets SIRIRI I et II puis CVR (*Community Violence Reduction*) de l'Instrument contribuant à la Stabilité et à la Paix, mis en œuvre par IOM. Ce projet assure actuellement l'insertion économique de 12 000 jeunes de province dans des secteurs particulièrement touchés par les conflits (Ouham-Pendé, sud Nana-Grebizi et nord Kemo).

L'action est également complémentaire aux trois autres projets financés par l'IcSP: "Soutien à l'équipe de négociation du gouvernement et au Groupe de négociation de l'Union africaine"; "Appui à la consolidation de la paix, la réconciliation nationale et la résolution pacifique des conflits en RCA"; "Développement des capacités de la société civile et des groupes religieux et soutien à l'Assemblée nationale dans le processus de médiation et de réconciliation" soutenant la mise en œuvre du Processus de Paix et travaillant sur l'apaisement des tensions intercommunautaires via le soutien des Comités Locaux de Paix et réconciliation (CLPR).

Le Fonds Bêkou a également mis en œuvre plusieurs actions directement focalisées sur l'intégration économique des jeunes :

- Le projet en faveur de la relance économique a professionnalisé 1.500 acteurs économiques locaux et 600 associations d'épargne et de crédit ;
- "Appui aux filières du petit Elevage (PARFEC)" a soutenu 1.000 producteurs sur Bangui;
- "PRESU I", et aussi les projets d'appui au retour sur Bangui, Berberati et Bambari, ont engagés des milliers jeunes sur des THIMO (Travaux à Haute Intensité de Main d'œuvre).

Par ailleurs, ces projets ont permis de travailler aussi sur l'apaisement des tensions intercommunautaires via le soutien des Comités Locaux de Paix et réconciliation (CLPR) et d'autres activités de sensibilisation et formation adressées notamment à la jeunesse.

Enfin, le programme d'appui au relèvement de la zone Sud-Est (RELSUDE), notamment dans son volet « Promotion d'un environnement protecteur et apaisement des tensions sociales » prévoit que FPU, en collaboration avec le RMCC, s'occupera de réhabiliter et redynamiser 6 radios communautaires dans six villes : Alindao, Mobaye, Zangba, Yalinga, Gambo et Ouango.

France: L'Ambassade de France vient d'élaborer un programme d'appui à la société civile qui met l'accent sur la jeunesse et son rôle dans le processus de relèvement / développement aussi bien que son renforcement en tant que force de proposition et de concertation avec les pouvoirs publics. Ce nouveau programme d'appui à la société civile et à la gouvernance démocratique permettra de renforcer les OSC de jeunes dans deux domaines en particulier : (a) la gestion de projets de développement et (b) les mécanismes de négociation. Ce projet

confirmera la société civile comme force de propositions, capable de dialogue et de résolutions des conflits. Le partage d'expériences sera privilégié dans ce programme à travers également des stages d'immersion dans des structures associatives et réseaux français afin de s'approprier les bonnes pratiques et de se confronter aux valeurs françaises de développement, de droits de l'homme et de gouvernance démocratique.

Dans le cadre de l'initiative Tamboula, il est prévu le lancement d'un appel à projets ouvert aux jeunes en tant que vecteur de l'action en faveur de la jeunesse. Il serait ouvert aux jeunes désireux d'entreprendre une activité répondant aux thématiques prioritaires de la Stratégie Nationale pour la jeunesse (éducation citoyenne ; paix et démocratie, cohésion sociale, alphabétisation, genre, activités socio-éducatives, entrepreneuriat, activités génératrices de revenus, etc.). Pour soutenir leur mise en œuvre, les projets retenus bénéficieraient à la fois d'une subvention, d'un accompagnement par le Ministère de la jeunesse et des sports et de la supervision de l'Equipe Tamboula.

MINUSCA: La Minusca à travers des projets à impact Rapide "QIPS" a pu réaliser la construction de certaines Maisons des jeunes sur Bangui et anime souvent des ateliers d'échanges avec les jeunes via ses équipes des Affaires Civiles.

UNICEF: est très présente en RCA (a) dans cinq domaines : l'éducation, la formation professionnelle, la santé, le WASH et la protection de l'enfance ; et (b) sur l'ensemble du spectre de l'aide : urgence, relèvement, développement. Un financement allemand de la KFW de 15 M EUR permet à UNICEF de mener des activités de relèvement au niveau communautaire en palliant au manque de services sociaux de base, avec notamment l'accès à l'eau et à l'alphabétisation. Dans ce cadre, UNICEF appuie aussi la jeunesse en contribuant à la lutte contre le VIH/SIDA, à l'éducation civique et à la formation professionnelle. Avec le fonds Békou, UNICEF est mobilisée sur sa compétence en matière d'Eau et assainissement (surtout des forages), une question cruciale en réponse à la crise COVID-19, l'accès à l'eau étant crucial pour se laver les mains et lutter contre la propagation du virus. Sur le 11^e FED, dans le cadre du programme « Rétablissement des services sociaux de base », UNICEF a été contractée pour un projet de santé communautaire (4,5 M EUR dont 3 M EUR de l'UE) et un grand programme d'éducation (25 M EUR) dont les activités socio-éducatives nourrissent déjà les programmes d'activité des Maisons des Jeunes. ECHO mobilise également UNICEF pour des actions d'urgence.

Nations Unies: Les agences du SNU ont formulé et mis en œuvre un large Programme dénommé "Programme Conjoint des Nations Unies pour le renforcement de la résilience des adolescents et des jeunes de la Centrafrique". Le but du programme est de contribuer à la reconstruction du capital humain orientée vers les jeunes, pour assurer la transformation économique de la République Centrafricaine ainsi que le renforcement de la paix, la sécurité et la cohésion sociale. Il cible principalement trois dimensions : (i) le renforcement de la cohésion sociale et de la paix par l'éducation à la citoyenneté ; (ii) la création des perspectives économiques pour les jeunes (filles et garçons) à travers la formation professionnelle ; et (iii) l'acquisition des compétences de vie par l'éducation sexuelle.

La durée du Programme est de cinq ans (2017 à 2021) et a été doté d'un budget de plus de 3 M EUR pour sa mise en œuvre mais on estime à environ 73 M USD les fonds à mobiliser pour atteindre tout le pays.

L'Agence lead du programme conjoint est le Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP). L'exécution du programme se fait à travers plusieurs parties prenantes, à savoir : (i) les agences des Nations Unies; (ii) les Ministères concernés, (iii) les collectivités territoriales/mairies, et (iv) les associations et les organisations de la société civile du domaine de la promotion de la jeunesse.

FNUAP: En plus d'être l'agence de coordination du Programme conjoint des NU pour la jeunesse le FNUAP a défini des nouvelles actions de communication et sensibilisation sur les Accords de Paix via des activités sur Bangui, Bimbo, Begoua, Bambari et Bangassou telles que la formation de 240 jeunes leaders dans le domaine de la paix et de la cohésion sociale et le recrutement de deux agents animateurs pour chaque maison de jeunes et des femmes.

2.5. Coordination des donateurs

Le cadre institutionnel de coordination et de suivi de la mise en œuvre du RCPCA est défini par un décret présidentiel. Il comprend (i) les organes d'orientation politique et de pilotage que sont le Conseil d'Orientation et le Comité Directeur Conjoint ; et (ii) les organes techniques et opérationnels de coordination et de suivi de la mise en œuvre que sont le Secrétariat Permanent du RCPCA, le Cadre d'Engagement Mutuel (CEM), et les Groupes de Coordination Programmatique (GCP) des trois piliers du RCPCA. Le GCP pour le Pilier « Appui à la paix, sécurité, et réconciliation » a été lancé le 14 mars 2018.

Le Fonds Bêkou participe également aux réunions du Groupe Thématique "Cohésion sociale, retour des réfugiés et solutions durables pour les PDI".

3. DESCRIPTION DÉTAILLÉE

3.1. Objectifs/Résultats attendus

La présente action a pour **objectif général : un dialogue et cohésion sociale accrus accompagnent le processus de paix et réconciliation en RCA.**

Les **objectifs spécifiques** sont:

- (i) Une information fiable, indépendante et largement accessible qui répond aux besoins des Centrafricains et favorise le vivre-ensemble et la consolidation de la paix est promue.
- (ii) Les médias centrafricains sont appuyés dans leurs processus d'autonomisation afin d'améliorer l'accès à l'information pour tous les Centrafricains.
- (iii) Les Maisons des Jeunes sont autonomes techniquement, opérationnelles et impliquent les jeunes.
- (iv) La Direction Générale de la Jeunesse et le CNJ assurent conjointement la programmation et la coordination des actions d'appui à la jeunesse.

Les **résultats/produits** attendus sont:

OS.1 : Une information fiable, indépendante et largement accessible qui répond aux besoins des Centrafricains et favorise le vivre-ensemble et la consolidation de la paix est promue

Résultat/Produit 1.1 : RNL est fonctionnelle et diversifie les partenariats pour appuyer le processus du vivre-ensemble et la consolidation de la paix en Centrafrique.

OS.2 : Les médias centrafricains sont appuyés dans leurs processus d'autonomisation

Résultat/Produit 2.1 : L'autonomisation de la Fondation Ndeke Luka (FNL) comme organe de gestion de la RNL est renforcée.

Résultat/Produit 2.2 : Le développement de la mise en réseau et de la capitalisation des savoirs des médias locaux et de la recherche.

OS.3 : Les Maisons des Jeunes sont autonomes techniquement, opérationnelles et impliquent les jeunes

Résultat/Produit 3.1 : Les infrastructures des Maisons des Jeunes sont réhabilitées et équipées.

Résultat/Produit 3.2 : Les capacités de gestion et thématiques du personnel et des responsables directs des Maisons des Jeunes sont renforcées.

Résultat/Produit 3.3 : Les orientations stratégiques et la gouvernance des maisons des jeunes sont mieux structurées.

OS.4 : La Direction Générale de la Jeunesse et le CNJ assurent conjointement la programmation et la coordination des actions d'appui à la jeunesse

Résultat/Produit 4.1 : Les capacités de planification stratégique et de gouvernance de la DGJ et du CNJ sont renforcées.

Résultat/Produit 4.2 : Les textes des lois nationales et l'agenda international sur la jeunesse sont mieux appropriés et intégrés par le DGJ, le CNJ et leurs partenaires.

Résultat/Produit 4.3 : La mise en œuvre des activités relatives aux missions du CNJ est accrue dans les zones ciblées.

3.2. Activités (liste indicative par objectif spécifique)

OS.1 - RNL est fonctionnelle et diversifie les partenariats pour appuyer le processus du vivre-ensemble et la consolidation de la paix en Centrafrique.

Type d'activités (liste indicative)

- Production et diffusion des programmes d'information.
- Proximité avec la population (production en public).
- Formation, coaching et appui.
- Équipement et matériel de production et diffusion (y inclus de nouveaux émetteurs).
- Opérations spéciales, en synergie avec les partenaires de mise en œuvre du Fonds Békou
- Développement des clubs d'auditeurs dans les zones de couverture en FM.
- S'impliquer davantage dans la communication et l'engagement communautaire en lien avec les catastrophes naturelles et d'origine humaine.

OS.2 - Les médias centrafricains sont appuyés dans leurs processus d'autonomisation

Type d'activités (liste indicative)

- Renforcement, formation, coaching des membres du Conseil d'Administration de la FNL.
- Dispositif de régie publicitaire outillé et équipé.
- Mise en réseau des acteurs (RNL, étudiants journalistes, radios communautaires).
- Recherche (étude d'audience, dispositif d'évaluation média, étude d'impact).
- Capitalisation des savoirs (formation, partage de pratiques et techniques opérationnelles, leçons apprises).
- Studio mobile en appui aux radios communautaires dans une zone spécifique en cas de crise humanitaire, inondations, tension sociale, crise politique.
- Recherche (étude d'audience, dispositif d'évaluation média, étude d'impact).
- Équipement et matériel de production et diffusion.

OS.3 - Les Maisons des Jeunes sont autonomes techniquement, opérationnelles et impliquent les jeunes

Type d'activités (liste indicative)

- Réhabilitation et équipement des Maisons des Jeunes.
- Organisation, avec la participation active des jeunes, d'activités socio-récréatives et éducatives, sportives et de paix.
- Formation des personnels (élus et salariés) en charge de la gestion des Maisons des jeunes.
- Accompagnement à la formulation et à la mise en œuvre de plan d'action individualisé par Maison des jeunes (coaching).
- Formation du personnel et des responsables directs des Maisons des jeunes sur plusieurs axes (gestion, thématiques pertinents, etc)

OS.4 - La Direction Générale de la Jeunesse et le CNJ assurent conjointement la programmation et la coordination des actions d'appui à la jeunesse

Type d'activités (liste indicative)

- Réhabilitation et équipement de structures étatiques compétentes centralisées et décentralisées
- Participation des jeunes à la mise en œuvre des politiques et stratégies.
- Fourniture limitée d'appuis matériels (petite réhabilitation, équipements) et techniques (ateliers, formations) au niveau central et décentralisé (dans les zones d'intervention du projet) à la Direction Générale de la jeunesse (DGJ), au Conseil National de la Jeunesse et à l'Institut National de la Jeunesse et Sport.
- Contribution à l'Implémentation des dispositions internationales à travers les textes de lois et Règlements de portée nationale ;
- Appui à la vulgarisation de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine et de l'Agenda 2030 des Nations Unies sur le Développement durable
- Soutien à l'élaboration d'un plan de développement participatif à 3-5 ans du CNJ ;
- Soutien aux missions du CNJ dans les zones ciblées de l'arrière-pays ayant pour objectif la mise en place d'activités de sensibilisation et de formation de la jeunesse.

3.2. Risques et hypothèses

<i>Catégorie</i>	<i>Descriptif</i>	<i>Stratégie de mitigation</i>
Hypothèses de base	<ul style="list-style-type: none"> - La stabilité politique est préservée et l'insécurité ne s'étend pas sur l'ensemble du territoire national. - Le Gouvernement centrafricain maintient son engagement pour la mise en œuvre du RCPCA. - Les PTF restent engagés en RCA 	<ul style="list-style-type: none"> - Dialogue politique et mise en œuvre de tous les instruments de l'UE ("Approche intégrée") - Coordination avec les PTF
Risques sécuritaires	Dans les zones volatiles et fragiles, les risques sécuritaires restent élevés.	<ul style="list-style-type: none"> - Un lien avec les forces de sécurité, avec la MINUSCA et INSO, sera maintenu pour mieux suivre la situation sécuritaire. - Les partenaires de mise en œuvre doivent mettre en place des procédures, outils et pratiques limitant les risques sécuritaires pour

		<p>leur personnel et biens.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Fonds Békou et le partenaire opérationnel peuvent suspendre ou réorienter tout ou partie du projet, si la situation l'exige.
Risques logistiques	<p>Les difficultés d'accès aux zones d'intervention compromettent la mise en œuvre effective du projet.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Appui et accords avec la MINUSCA et UNHAS pour accéder aux zones d'intervention. - Des moyens financiers et logistiques sont prévus dans le cadre du projet afin d'assurer les déplacements des équipes, leur sécurité, le transport des biens et équipements. - Un calendrier de mise en œuvre des activités détaillé devra prendre en compte les difficultés d'accès sur certaines zones
Risques financiers	<p>Les partenaires locaux connaissent des difficultés d'absorption du budget et en limitent par conséquent la consommation.</p> <p>Les PTF arrêtent de soutenir les projets complémentaires au programme.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le projet renforcera les capacités des partenaires locaux afin de leur permettre de mieux absorber le budget. - Une réorientation des activités, voire une demande de prolongation sans augmentation budgétaire, pourrait également être envisagée. - Un plaidoyer sera effectué par l'UE/Fonds Békou, le gouvernement et les partenaires au programme pour la continuité des financements aux projets complémentaires à l'action.
Risques de fraude	<p>Les organisations partenaires au programme connaissent des problèmes de fraude.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - L'organisation partenaire a les mécanismes de contrôle et de suivi nécessaires en place pour prévenir les cas de fraude. - Le Fonds Békou applique efficacement ses procédures et mécanismes prévues pour mitiger les risques de fraude.
Risques en termes de ressources	<p><u>Ressources humaines</u>: Les ONG et/ou OSC internationaux connaissent un taux élevé de rotation du personnel, Les ressources humaines disponible n'ont pas la capacité nécessaire pour la mise en œuvre du projet.</p> <p>- <u>Approvisionnement</u> : Les achats dans le cadre des projets ne répondent pas aux critères de qualité minimaux et/ou aux délais convenus.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Un renforcement des capacités des partenaires locaux à travers des formations et des ressources humaines et matérielles sera conduit afin de permettre à ces derniers d'appuyer au mieux la conduite et le suivi des activités. - Les partenaires doivent utiliser des procédures d'achat permettant de s'assurer de la qualité des articles achetés. - Une harmonisation et une concertation avec les partenaires techniques et les partenaires de mise en œuvre sera mise en place quant au choix de certains articles.
Risques liés au COVID-19	<ul style="list-style-type: none"> - La mise en œuvre des activités peut être affectée par les restrictions ou l'inaccessibilité des 	<ul style="list-style-type: none"> - Un plan de mitigation des effets du COVID-19 sur la mise en œuvre des activités sera demandé aux partenaires de mise en œuvre.

	zones d'intervention - Les études de faisabilité et autres types d'enquêtes pourraient être retardées à cause des restrictions de mouvement	
--	--	--

3.3. Questions transversales

Appropriation nationale et communautaire: Toutes les activités viseront une appropriation nationale et/ou locale en renforçant les capacités des acteurs sur place et des agents communautaires engagés dans l'action.

Equité / Inclusions: Les partenaires de mise en œuvre de l'action veilleront à des services de qualité adaptés et accessibles à toutes les couches de la jeunesse quel que soit leur appartenance religieuse, ethnique et politique ou leur situation socio-économique. Une attention particulière sera portée aux jeunes en situation de handicap.

Genre : Une approche du genre sera également adoptée dans le recrutement du personnel, la formulation d'activités de formation et la sensibilisation, tout en prenant en considération les spécificités du programme. Concernant l'appui aux radios, ces dernières offriront aux femmes une plateforme à travers laquelle elles pourront s'exprimer et donner leurs avis aussi bien sur les problématiques directement liées à l'aspect genre que sur les autres thématiques.

Approche basée sur les droits / prévention des conflits : Le ciblage des zones d'intervention ainsi que les actions sur le terrain et les appuis envisagés aux différents acteurs prendront en compte les fractures sociales existantes pour prévenir les risques de possibles conflits qui pourraient être provoqués par des actions d'assistance extérieure. Les résultats liés aux radios assureront un discours contre toute forme d'extrémisme et de discrimination prônant la paix et la réconciliation des centrafricains. Toutes les activités prévues devront répondre au principe du « do no harm ».

Redevabilité: les acteurs soutenus auront l'obligation de rendre compte de leurs activités et de l'utilisation des fonds / appuis reçus ; cela facilitera un climat de transparence et confiance entre les différentes parties prenantes.

3.4. Parties prenantes

Les bénéficiaires finaux constituent la première partie prenante de cette action. Il s'agit principalement des jeunes, mais également de tous les auditeurs de la RNL et des radios communautaires.

La RNL et les radios communautaires, ainsi que leur staff, sont également au centre de l'action.

Par ailleurs, l'action soutient le Ministère de la Jeunesse et Sports et plus spécifiquement, sa Direction générale pour la promotion de la Jeunesse.

De manière indirecte, d'autres ministères sectoriels seront potentiellement concernés par l'action, en raison de son caractère multisectoriel et sa volonté d'aborder la promotion de la jeunesse transversalement. Ainsi, des liens pourront être éventuellement établis avec :

- Le Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération ;
- Le Ministère de la Santé et de la Population ;
- Le Ministère de l'Action Humanitaire et de la Réconciliation ;

- Le Ministère de l'Education ;
- Le Ministère de l'Enseignement Technique et de l'alphabétisation.

4. QUESTIONS DE MISE EN ŒUVRE

4.1. Accord de financement, le cas échéant

Pour cette action, il n'est pas envisagé de signer une convention de financement avec le pays partenaire. La République centrafricaine est membre observateur du Fonds Békou et est associée à ce titre aux réflexions stratégiques sur les actions du Fonds.

4.2. Période de mise en œuvre opérationnelle indicative

La période de mise en œuvre opérationnelle des contrats conclus dans le cadre de cette action est de 30 mois à compter de leur date d'entrée en vigueur.

4.3. Composantes et modules de mise en œuvre

L'action inclut deux composantes en soutien au processus de réconciliation: i) appui aux radios centrafricaines (Résultats 1 - 3), et ii) appui à la jeunesse (Résultats 4 - 5).

La mise en œuvre de ces deux composantes sera assurée par l'attribution de 2 contrats distincts :

- a) Un contrat de subvention octroyé en principe par attribution directe à la Fondation Hirondelle. Le contrat de subvention aura pour objet la mise en œuvre de la composante "Appui aux radios centrafricaines"

La Fondation Hirondelle, Médias pour la paix et la dignité humaine, est une organisation suisse de journalistes créée en 1995 qui met en place, soutient ou opère des médias indépendants dans les zones de crise, ainsi que dans des situations de transition ou post-conflit. Partout où ils sont mis en place, ces médias suppléent au manque d'information, contribuent à la dissipation des rumeurs, et luttent contre les effets de la propagande. Des efforts particuliers sont apportés lors des périodes électorales pour une couverture professionnelle, équitable et responsable de ces processus, avec notamment la diffusion d'émissions de débats sur les enjeux principaux aux niveaux national et local. La Fondation Hirondelle est une des rares organisations dans le monde qui jouisse d'une telle expérience.

Conséquemment, sous la responsabilité de l'ordonnateur compétent de la Commission, les subventions peuvent être octroyées sans appel à propositions à la Fondation Hirondelle en raison de sa compétence technique, et de sa spécialisation (article 190 du Règlement Financier, paragraphe 1, f).

- b) Un contrat de subvention octroyé en principe par attribution directe avec appel à manifestation d'intérêt (AMI) à une ou plusieurs organisation(s) non gouvernementale(s) (ONG), seule ou en consortium pour la mise en œuvre de la composante « appui à la jeunesse ». En cas de consortium, le chef de file doit être une ONG internationale, démontrant une expertise solide en matière de l'appui à la jeunesse et elle doit déjà être établie en République centrafricaine. Les membres du consortium peuvent être des ONG internationales et/ou des ONG nationales et/ou des instituts de formation.

Les critères d'éligibilité et d'attribution seront précisés dans l'AMI qui sera publié sur <https://europa.eu/capacity4dev/trust-fund-bekou>.

Zones ciblées : En termes de ciblage géographique, une première analyse a favorisé les zones de Bangui, Bimbo, Begoua, Boda, Berberati, Bambari, Bossangoa, Paoua, Mbaiki et Bouar, d'autres localités pourront être rajoutées en fonction de l'évolution du contexte.

4.4. Budget indicatif

Composante	Type de contrat	Montant (EUR)
Composante 1 : Appui aux radios centrafricaines	Subvention	2 500 000
- OS 1 et 2		
Composante 2 : Appui à la Jeunesse	Subvention	2 450 000
- OS 3 et 4		
Audit(s) / vérification(s) des dépenses	Contrat(s) de services	50.000
TOTAL		5 000 000

A noter que les fonds pour les activités de communication et visibilité à mener par les partenaires de mise en œuvre sont inclus dans les différentes composantes de l'action.

Par ailleurs, les besoins de financement dans les domaines de suivi et d'évaluation de l'action seront couverts par la Facilité d'assistance technique et de communication (FATC II) du Fonds Bêkou.

4.5. Suivi et rapports

Les partenaires de mise en œuvre doivent établir un système de suivi interne, technique et financier permanent pour l'action et élaborer des rapports d'avancement réguliers et des rapports finaux.

Dans la phase initiale, le cadre logique indicatif convenu dans le contrat signé avec les partenaires de mise en œuvre doit être complété par des points de référence et des cibles pour chaque indicateur. Les rapports d'avancement communiqués par les partenaires de mise en œuvre doivent contenir la version la plus récente du cadre logique convenu de commun accord par les parties et présentant les valeurs courantes pour chaque indicateur. Le rapport final doit compléter le cadre logique par des points de référence et des valeurs finales pour chaque indicateur.

Le rapport final, descriptif et financier, couvrira l'ensemble de la période de mise en œuvre de l'action.

Outre le reporting contractuel, les partenaires de mise en œuvre produiront mensuellement une note d'avancement d'un maximum de trois pages. Une mise à jour dans l'état d'avancement des indicateurs du projet sera envoyée trimestriellement aux personnes concernées.

Toute enquête et autre étude pertinente pour l'encadrement et le suivi des indicateurs sera dûment élaborée et financée dans le cadre de cette Action.

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire à la fois de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

Sur base annuelle, la Direction générale Coopération Internationale et Développement (DG DEVCO) prépare un programme de travail qui inclut la liste des projets à monitorer dans les pays d'intervention identifiés par les gestionnaires des projets. Les projets financés dans le cadre de cette fiche d'action feront partie de cet exercice initié par la DG DEVCO. Chaque projet financé par le Fonds Bêkou est ainsi soumis à au moins une mission ROM au cours de sa période de mise en œuvre.

4.6. Évaluation et audit

Si nécessaire, des audits ad hoc ou des missions de vérification des dépenses peuvent être demandés par la Commission européenne pour un ou plusieurs contrats ou accords.

Les audits et les missions de vérification des dépenses sont effectués en conformité avec l'analyse des risques dans le cadre de l'exercice du plan d'audit annuel réalisé par la Commission européenne. Le montant consacré dans le budget à l'évaluation et à l'audit externes est libellé en EUR. Les missions d'évaluation et d'audit sont mises en œuvre au moyen de marchés de services, faisant usage de l'un des contrats-cadres spécifiques de la Commission ou au moyen de la procédure concurrentielle avec négociation ou de la procédure d'appel d'offres unique.

4.7. Communication et visibilité

La bonne communication / visibilité des activités menées par le Fonds Bêkou en RCA, que ce soit auprès des bénéficiaires, de la population centrafricaine en générale, ou des citoyens européens constituent une des valeurs ajoutées de ce dispositif. La communication et la visibilité du Fonds constituent des obligations légales pour toutes les actions extérieures financées par cet instrument.

Des mesures de communication et de visibilité sont à prévoir avant le début de la mise en œuvre des activités financées par le Fonds et seront élaborées sur la base d'un plan d'action spécifique dans ce domaine et financées sur le budget indiqué. Les progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan de communication et visibilité devront être rapportés périodiquement.

Ces mesures seront mises en œuvre a) par les partenaires de mise en œuvre, et/ou b) par le pays partenaire et/ou c) par le Fonds. Des obligations contractuelles adaptées seront respectivement prévues dans les contrats de subventions et les contrats de service.

Le plan de communication et de visibilité de l'action, ainsi que les obligations contractuelles nécessaires et les spécifications pour les articles de visibilité, seront établis sur la base des documents de référence suivants:

- Communication et visibilité des actions extérieures financées par l'UE – Lignes directrices à l'intention des partenaires (Projets) (https://ec.europa.eu/international-partnerships/system/files/communication-visibility-requirements-2018_en.pdf);
- Indications concernant la visibilité Fonds Bêkou.

Une communication transparente est également assurée via le groupe public du Fonds Bêkou sur la plateforme en ligne « capacity4dev » de la Commission européenne (<https://europa.eu/capacity4dev/trust-fund-bekou>), lequel est alimenté par les partenaires du Fonds.

ANNEXE 1 - MATRICE INDICATIVE DU CADRE LOGIQUE

La matrice indicative du cadre logique évoluera tout au long de la durée de l'action et peut être revue si nécessaire: les activités, les extrants attendus et les indicateurs, cibles et points de référence associés figurant dans la matrice du cadre logique sont fournis à titre indicatif et peuvent être mis à jour au cours de la mise en œuvre de l'action sans nécessiter la modification de la décision de financement. La matrice du cadre logique doit être utilisée à des fins de suivi et de communication: des lignes supplémentaires seront insérées pour intégrer les points de référence / cibles pour chaque indicateur au moment de la conclusion du contrat ou au stade initial; de nouvelles colonnes peuvent être ajoutées pour fixer des cibles intermédiaires (étapes) pour les indicateurs d'extrants et de réalisations, s'il y a lieu, ainsi que pour actualiser régulièrement les valeurs («valeur actuelle») à des fins de communication. Le rapport initial doit comprendre le cadre logique complet (contenant notamment les points de référence/cibles). Les rapports d'avancement doivent fournir un cadre logique mis à jour contenant les valeurs actuelles pour chaque indicateur. Le rapport final doit compléter le cadre logique par des points de référence et des valeurs finales pour chaque indicateur.

Note complémentaire: le terme «résultats» recouvre les extrants, la ou les réalisations et les incidences de l'action (définition du CAD de l'OCDE).

Commentaires principaux

- La chaîne de résultat nécessite une restructuration relativement importante car il y a pour l'instant beaucoup de confusion entre produits et effets directs, des redondances, ainsi que des fusions de plusieurs niveau de résultats dans un seul libellé. Je me suis inspirée de votre narratif en chapitres 2 et 3 pour vous faire des propositions de restructuration Une fois que vous aurez décidé des modifications finales, celles-ci doivent être également reportées dans le chapitre 2
- Certains indicateurs nécessitent un travail de reformulation, d'autres indicateurs devraient être ajoutés, afin de couvrir correctement la logique d'intervention du projet.
- Chaque indicateur doit être numéroté et accompagné de sa source de vérification (numérotée elle aussi), cela facilite la lecture du cadre logique.
- Certains indicateurs et sources de vérification envisagées vont impliquer un gros travail d'étude, il faudrait l'inclure dans le narratif du chapitre 4.5
- Veillez à inclure des indicateurs agrégeables autant que possible (EURF, indicateurs de programmation, autre cadre de résultats conjoint à plusieurs donneurs dans le pays ? système de suivi sectoriel national ?)

	Chaîne de résultats: principaux résultats attendus (maximum 10)	Indicateurs (au moins un indicateur par résultat attendu)	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Incidences (objectif général)	Un dialogue et cohésion sociale accrus accompagnent le processus de paix et réconciliation en RCA	I1. Nombre de victimes d'homicide intentionnel par 100,000 de population* (EURF L1.30)	Base de données internationale (ODD)	<i>Sans objet</i>

<p>Réalisation(s) [objectif(s) spécifique(s)]</p>	<p>OS1. Une information fiable, indépendante et largement accessible qui répond aux besoins des Centrafricains et favorise le vivre-ensemble et la consolidation de la paix est promue.</p> <p>OS2 Les médias centrafricains sont appuyés dans leurs processus d'autonomisation afin d'améliorer l'accès à l'information pour tous les Centrafricains.</p> <p>OS3 : Les Maisons des Jeunes sont autonomes techniquement, opérationnelles et impliquent les jeunes.</p> <p>OS4 : La Direction Générale de la Jeunesse et le CNJ assurent conjointement la programmation et la coordination des actions d'appui à la jeunesse.</p>	<p>I1.1. Pourcentage de l'audience des radios qui a une meilleure compréhension de la situation actuelle en RCA.</p> <p>I1.2. Population totale des zones de RCA couvertes par les radios communautaires soutenues par l'action</p> <p>I2.1. Nombre de structures de gestion (Comités opérationnels, Conseils d'Administrations, etc.) au sein des radios communautaires bénéficiaires qui sont fonctionnelles à la fin du projet</p> <p>I2.2. % de fonds privés/générés par rapport au budget total de la FNL</p> <p>I3.1 Taux d'exécution du plan d'action individualisé des Maisons des Jeunes dans le champ de l'action</p> <p>I3.2 % des Maisons des Jeunes dans le champ de l'action qui impliquent les jeunes, garçons et filles, dans leurs structures de gouvernance</p> <p>I4.1 Mise en place d'un outil/mécanisme de suivi de la réalisation des objectifs opérationnels de la PNPJ-2 par la DGJ</p> <p>I4.2 Degré d'inclusivité des structures de gouvernances de la DGJ et du CNJ</p>	<p>I1.1 Enquêtes d'audience ex-ante, à mi-parcours et finale (à réaliser par cette Action).</p> <p>I1.2 Etude de profilage des radios bénéficiaires ex ante et finale (à réaliser par l'action – baseline, mi parcours, finale)</p> <p>I1.3 = I1.2</p> <p>I1.4 Revue annuelle du fonctionnement du FNL</p> <p>I2.1 Revue annuelle du plan d'action et de gouvernance sdes Maisons des Jeunes par le Système de suivi interne de l'action</p> <p>I2.2 = I2.1</p> <p>I3.1 Revue annuelle du Système de coordination et de gouvernance sectorielle (à réaliser par l'action)</p> <p>I3.2 = I3.1</p>	<p>La stabilité politique est préservée et l'insécurité ne s'étend pas sur l'ensemble du territoire national.</p> <p>Le Gouvernement centrafricain maintient son engagement pour la mise en œuvre du RCPCA.</p> <p>Les PTF restent engagés en RCA et maintiennent le soutien à des projets complémentaires.</p>
--	--	--	--	---

<p>Autres résultats (extrants et/ou réalisations à court terme)</p>	<p>P1.1: RNL est fonctionnelle et diversifie les partenariats pour appuyer le processus du vivre-ensemble et la consolidation de la paix en Centrafrique.</p>	<p>I1.1.1. Nombre d'heures d'émissions mensuelles sur la thématique de réconciliation (Pilier I du RCPCA) I1.1.2. Nombre de personnes au sein de la RNL formées rapportées au nombre total de personnel de la RNL (désagrégé par sexe et thématiques journalistiques ou techniques)</p>	<p>I1.1.1 Etude de profilage des radios bénéficiaires ex ante et finale (à réaliser par l'action – baseline, mi-parcours, finale) I1.1.2 Statistiques de formation extraites annuellement du Système de suivi interne de l'action</p>	<p>La stabilité politique est préservée et l'insécurité ne s'étend pas sur l'ensemble du territoire national.</p> <p>Les capacités d'absorption des radios soutenues suffisent pour tirer bénéfice du projet</p>
	<p>P2.1: L'autonomisation de la Fondation Ndeke Luka (FNL) comme organe de gestion de la RNL est renforcée.</p> <p>P2.2: Le développement de la mise en réseau et de la capitalisation des savoirs des médias locaux et de la recherche.</p>	<p>I2.1.1. Degré de fonctionnalité de la régie publicitaire de la FNL I2.1.2. Nombre de personnes formées et/ou coachées au sein de la FNL sur les aspects administratifs rapportées au nombre total de personnels et administrateurs de la FNL (désagrégé par sexe) I2.2.1. Nombre de personnes au sein des radios communautaires formées rapportées au nombre total de personnel/bénévoles des radio communautaires (désagrégé par sexe et thématiques journalistiques ou techniques)</p>	<p>I2.1.1. Revue annuelle du fonctionnement du FNL I2.1.2. = I1.1.2 I2.2.1. = I1.1.2</p>	
	<p>P3.1 Les infrastructures des Maisons des Jeunes sont réhabilitées et équipées P3.2 Les capacités de gestion et thématiques du personnel et des responsables directs des Maisons des Jeunes sont renforcées P3.3 Les orientations stratégiques et la gouvernance des maisons des jeunes sont mieux structurées</p>	<p>I3.1.1. Nombre de Maisons des Jeunes réhabilitées et équipées rapportées au nombre total de Maisons des Jeunes dans le champ de l'action I3.2.1. Nombre de personnel et responsables des maisons des Jeunes formés ou coachés rapporté au nombre total de personnel et responsables de Maisons des Jeunes dans le champ de l'action (désagrégé par sexe, âge et thématique de formation) P3.3.1 % des Maisons des Jeunes dans le champ de l'action disposant d'un plan d'action individualisé</p>	<p>I2.1.1 Statistiques de réhabilitation/équipement extraites annuellement du Système de suivi interne de l'action I2.2.1 Statistiques de formation extraites annuellement du Système de suivi interne de l'action I2.3.1 Revue annuelle de l'appui aux Maisons des jeunes par le système de suivi interne de l'action</p>	<p>La stabilité politique est préservée et l'insécurité ne s'étend pas sur l'ensemble du territoire national.</p> <p>Les capacités d'absorption des Maisons des Jeunes suffisent pour tirer bénéfice du projet</p>

	<p>P3.1 Les capacités de planification stratégique et de gouvernance de la DGJ et du CNJ sont renforcées</p> <p>P3.2 Les textes des lois nationales et l'agenda international sur la jeunesse sont mieux appropriés et intégrés par le DGJ, le CNJ et leurs partenaires</p> <p>P3.3 La mise en œuvre des activités relatives aux missions du CNJ est accrue dans les zones ciblées</p>	<p>I4.1.1 Nombre et fréquence des réunions de coordination sectorielle</p> <p>I4.2.2 Degré d'élaboration du plan de développement participatif du CNJ</p> <p>I4.3.1 Proportion des textes de lois et règlements nationaux et des textes d'accords et de politiques régionales et internationales qui ont fait l'objet d'un appui-conseil-vulgarisation par l'action</p> <p>I4.4.1. Nombre des missions de sensibilisation et de formation mise en œuvre par les structures étatiques compétentes dans l'arrière-pays</p>	<p>I3.1.1 Statistiques de réhabilitation/équipement extraites annuellement du Système de suivi interne de l'action</p> <p>I3.2.1 Revue annuelle des données issues du système de coordination sectorielle</p> <p>I3.2.2 Revue annuelle de l'appui à la DGJ et au CNJ par le système de suivi interne de l'action</p> <p>I3.3.1 = I3.2.2</p> <p>I3.4.1 Statistiques de sensibilisation/formation extraites annuellement du Système de suivi interne de l'action</p>	<p>Les capacités d'absorption de la DGJ et du CNJ suffisent pour tirer bénéfice du projet</p> <p>La stabilité politique est préservée et l'insécurité ne s'étend pas sur l'ensemble du territoire national.</p>
--	--	--	--	---